



EXTRAITS DU REGLEMENT 2008 - 2009

Règlement de l'école:

L'inscription à l'école de danse MAMMA MIA ! vaut acceptation du règlement de l'école.

Réinscriptions:

Les élèves non réinscrits le 30 Octobre seront considérés comme démissionnaires.

Présence, assiduité, absence:

Lorsqu'une absence est prévisible, bien vouloir dans la mesure du possible, en avertir les professeurs et le secrétariat. Pour toute absence notée par le professeur dans le Cahier de Présence, une demande de justification est automatiquement envoyée à la famille. En effet, même si notre responsabilité n'est pas engagée, il nous paraît important de transmettre l'information aux parents.

Absence des professeurs - Limite de responsabilités:

Lorsqu'un enseignant est absent, un avis d'absence est affiché sur les portes vitrées de l'entrée principale de l'établissement. Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la présence de l'enseignant. Dans le cas de mineurs non accompagnés constatant l'absence de l'enseignant concerné, la responsabilité de l'école ne saurait être engagée.

Droit à l'image:

MAMMA MIA ! se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits, à des fins de communication de publicité sur tout support que ce soit.

Calendrier:

Les cours sont dispensés de Septembre à Juin hors jours fériés et vacances scolaires. Selon la demande, des stages de danse pourront être organisés pendant les vacances scolaires et feront l'objet d'une tarification spéciale.

Manquement au présent règlement:

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion provisoire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement.

NB: La durée de la formation chorégraphique est de 9 (neuf) mois. Si toutefois vous quittez l'école de danse MAMMA MIA ! avant le terme du contrat, vous devrez vous acquitter du solde dû.

Fait à Abidjan,

**Signature de l'élève majeur
ou du représentant de l'élève mineur**

La Direction